

ANNULATION DE STAGE

Vous souhaitez annuler un stage ?
Comment ça marche ? Les 4 étapes !

1 – Souscrivez à l'assurance annulation en réservant votre prestation sur le site internet de l'Office de tourisme : <https://www.ot-palavaslesflots.com/fr/mer-centre-nautique-municipal-pierre-ligneuil/centre-nautique-municipal-menu>

Tarif : 4 euros

N'oubliez pas de consulter les conditions générales

Attention : vous devez être domicilié depuis plus de 6 mois en France, Suisse, DOM ROM, COM et collectivités sui generis (1).

Dans quels cas pouvez-vous obtenir le remboursement de votre stage ?

- Maladie grave, accident corporel grave, décès : de l'assuré, son conjoint de droit ou de fait, ses ascendants ou descendants jusqu'au 2e degré, de ses beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, ainsi que toute autre personne vivant habituellement avec l'assuré.
- Maladie ou accident de vous-même constaté par un docteur en médecine empêchant la pratique de l'activité sportive, thème principal de votre stage pour lequel vous étiez inscrit.
- Décès de la personne chargée de la garde de ses enfants mineurs ou handicapés, de son remplaçant professionnel,
- Vol, dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux, ou causés par les forces de la nature aux locaux professionnels ou privés de l'assuré et impliquant impérativement sa présence pour prendre des mesures conservatoires nécessaires. Le remboursement s'effectuera au prorata temporis des prestations non consommées, frais de transport et de location de voiture non compris. (Voir les exclusions prévues au Conditions générales et particulière du contrat)

Passer la commande : Résumé et promotions

Vous avez commandé ces articles :

	Stage 2018 - PAV 10 ans à Adulte Niv 2 et + du 30/07/2018 au 03/08/2018 (1ere séance : 13:30)	156,00€
du 30/07/2018 au 03/08/2018		
Cet article est pour	M ou Mm]e Xxx Xxx	
Né(e) le	xx/xx/xxxx xxxx@xxx.fr	
Adresse résidentielle	Xxx xxxx	
Autre adresse		
Vous pouvez choisir des promotions parmi		
<input type="checkbox"/> RÉSIDENTS PALAVASIENS		
Applicable pour toute personne résident ou propriétaire d'1 maison ou appartement à l'année à Palavas-les-Flots. Une photocopie d'un justificatif de domicile sera à fournir lors du paiement. Pour les inscriptions en ligne il devra impérativement être envoyé par mail sous 24h afin de valider l'inscription définitive. Une copie du livret de famille peut vous être réclamé. L'adresse des locations de vacances est exclue de la promotion.		- 15,00 %
Quantité : 1		Total produit 156,00€
<input type="checkbox"/>	Assurance annulation	
Nous avons remboursé... (remboursé avec u...)		
* Maladie contractuelle... accident. Reportez-vous au... ASSISTANCE par la Mutuelle des Sportifs (M... Française de... » pour la gestion de leurs stages de voile.		
Cellule commerciale MAPFRE disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 (Tél : 01.46.43.64.40) pour toute question ayant trait au contrat		
Conditions générales du contrat (**)		
		4,00€
		11,00€
		Total produit 11,00€
Suggérons également :		
Abonnement Voiles et Voiliers !		
Magazine nautique française. Le magazine des amoureux de la mer. 1 an 12 numéros (Spécial Salon compris).		

ANNULATION DE STAGE

2 – Avertir le centre nautique dès la survenance du sinistre afin de recevoir une attestation d'annulation de stage.

Centre nautique Municipal
Bd Maréchal Joffre
34250 PALAVAS-LES-FLOTS
04 67 07 73 33
centrenautique@palavaslesflots.com



3 – Aviser par écrit MAPFRE ASSISTANCE au plus tard dans les 5 jours ouvrés.

Par Internet

<http://www.mapfre-assistance.fr/assistance.php>

Par courrier

MAPFRE ASISTENCIA
41, rue des Trois Fontanot
92024 Nanterre cedex



4 – Adressez les documents originaux, demandés par MAPFRE ASSISTANCE, nécessaires à la constitution du dossier pour appuyer votre demande de remboursement.



Garanties de remboursements

Remboursements des prestations terrestres non consommées à hauteur de 800 euros par personne. Franchise : 3% du montant du stage minimum 10 euros par personne